

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 1^{er} février 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 1er février 2016.
2. Signature du livre d'or de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Apport de grandes familles au développement local et régional.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 11 janvier 2016 et extraordinaire du 25 janvier 2016.
4. Bordereaux des comptes à payer et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2016-01.
6. Engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés les années antérieures.
7. Grilles salariales 2016 du personnel temporaire non syndiqué du Service du loisir et de la culture.
8. Paiement de la facture 6FD000008 de la Ville de Beloeil pour la réponse en multicaserne.
9. Création d'un surplus réservé pour des travaux de resurfaçage.
10. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
11. Embauche d'un contremaître aqueduc, égout au Service des travaux publics.
12. Nomination d'un membre au comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Nomination d'un membre du conseil au sein du conseil d'administration de la Maison des cultures amérindiennes et du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.
14. Prolongation de mandat pour services professionnels en matière de concertation et consultation pour la révision du plan d'urbanisme.

15. Demande d'appui concernant les journées de la persévérance scolaire.
16. Demande d'appui au projet "Bassin versant de la rivière des Hurons: Vision 2020".
17. Demande d'appui au projet "Train OCÉAN 150."
18. Position du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal - Interdiction des sacs de plastique à usage unique.
19. Demande au ministère des Transports du Québec - Resurfacement du chemin des Patriotes.
20. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits utilisés en sécurité incendie.
21. Conception d'un site Internet - Grille de critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels.
22. Contrat-cadre en ingénierie - Grille de critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels.
23. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-01, 2016-02, 2010-116, 2014-78, 2014-79 et 2015-01.
25. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-66.
26. Lotissement et cession pour fins de parc - 105, rue Auclair.
27. Lotissement et cession pour fins de parc - 587, rue Vendôme.
28. Lotissement et cession pour fins de parc - Projet Les Jardins Pamoramiques.
29. Avis de présentation - Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe à incendie de 5682 lpm (1 250 gipm) et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
30. Avis de présentation - Règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant, la place Bruyère, la rue Villeneuve et le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (soit l'amélioration du passage piétonnier et cyclable sous le viaduc de la voie ferrée), des travaux de construction de trottoir rue De Rouville, des travaux de rénovation du poste de pompage Marseille, ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
31. Avis de présentation - Amendement au règlement de zonage numéro 845 - Règlement numéro 845-144.
32. Adoption du premier projet de règlement numéro 845-144, "Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'agrandir la zone I-1 à même la zone I-4, d'autoriser les ateliers de carrosserie dans la zone I-1 et de modifier les dispositions applicables aux enseignes de type sigle".
33. Adoption du règlement numéro 1179-1, intitulée: "Règlement modifiant le règlement numéro 1179 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt prévus au règlement numéro 1179 pour un montant additionnel de deux millions cent vingt-huit mille dollars (2 128 000,00 \$) nécessaire à cette fin".

34. Renouvellement du contrat PA 15-04 concernant la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville.
35. Renouvellement du contrat PA 15-08 concernant la plantation et l'entretien de fleurs annuelles.
36. Questions de l'assistance.
37. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2015 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2016-029

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

SIGNATURE DU LIVRE D'OR DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - APPORT DE GRANDES FAMILLES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Monsieur le maire Yves Corriveau invite un représentant de cinq grandes familles ayant contribué généreusement à la campagne de financement pour la sauvegarde de l'église Saint-Hilaire, à signer le livre d'or de la Ville.

2016-030

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 11 janvier 2016 et extraordinaire du 25 janvier 2016 soient et sont approuvés par ce conseil.

2016-031

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-02-A, au montant de 2 586 069,52 \$, numéro 2016-02-B, au montant de 0,00 \$, numéro 2016-02-C, au montant de 383 302,03 \$, numéro 2016-02-D, au montant de 17 565,81 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-02, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 janvier 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 7 janvier 2016 au 28 janvier 2016.

2016-032

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-01

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-01 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 28 janvier 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-033

ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS À 25 000 \$ CONTRACTÉS LES ANNÉES ANTÉRIEURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, pour l'année 2016, la liste des engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés et déjà autorisés les années antérieures, pour lesquels il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi la liste datée du 21 janvier 2016 signée par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-034

GRILLES SALARIALES 2016 DU PERSONNEL TEMPORAIRE NON SYNDIQUÉ DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille salariale des postes étudiants pour les programmes de camp de jour et de relâche scolaire ainsi que la grille salariale du personnel temporaire non syndiqué pour les postes qui sont énumérés à ladite grille pour l'année 2016, lesquelles grilles soumises par le Service du loisir et de la culture sont jointes à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2016-035

FACTURE 6FD000008 DE LA VILLE DE BELOEIL POUR LA RÉPONSE EN MULTICASERNE

CONSIDÉRANT la résolution 2012-32 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 février 2012, par laquelle le conseil entérinait la signature d'une entente relative au mode de déploiement multicaserne des services de sécurité incendie pour le combat des incendies entre les municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT la facture 6FD000008 au montant de 29 509,29 \$ émise par la Ville de Beloeil pour la réponse en multicaserne pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 6FD000008 émise par la Ville de Beloeil pour la réponse en multicaserne pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 au montant de 29 509,29 \$, et ce, en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 19 janvier 2016.

Que la dépense décrite au bon de commande IN 15022, soit payable à même le poste budgétaire 02-220-00-413, pour un montant de 29 509,29 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2016-036

CRÉATION D'UN SURPLUS RÉSERVÉ POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approprie à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), une somme de 500 000 \$ afin de créer un surplus réservé " Travaux de resurfaçage " pour permettre le paiement de travaux de resurfaçage qui seront effectués sur certaines rues situées sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-037

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT - MONSIEUR FRÉDÉRIC DIONNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Frédéric Dionne soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 février au 19 mai 2016.

2016-038

EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC BILODEAU - CONTREMAÎTRE AQUEDUC, ÉGOUT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le poste vacant de contremaître - aqueduc, égout au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Marc Bilodeau, possédant plusieurs années d'expérience dans le domaine municipal, dont 4 années à titre de contremaître au sein d'un service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil procède à l'embauche de monsieur Marc Bilodeau au poste de contremaître - aqueduc, égout, au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4, échelon 7), et ce, à compter du ou vers le 22 février 2016.

Que monsieur Bilodeau bénéficie des avantages prévus à la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, selon les conditions indiquées au rapport de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, en date du 25 janvier 2016.

2016-039

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jean-Pierre Bessette, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur Normand Leduc soit et est nommé à titre de membre au comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 2 février 2016 jusqu'au 30 septembre 2017.

2016-040

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES CULTURES AMÉRINDIENNES ET DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur le conseiller Joseph Côté, à titre de membre représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour siéger au sein du conseil d'administration de la Maison des cultures amérindiennes, en remplacement de madame la conseillère Magalie Joncas, ainsi qu'à titre de délégué au sein de la Corporation du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, en remplacement de monsieur le maire Yves Corriveau.

2016-041

PROLONGATION DU MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE CONCERTATION ET CONSULTATION POUR LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME - MARC-ANDRÉ GUERTIN, CONSULTANT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-57 par laquelle le conseil approuvait la soumission de monsieur Marc-André Guertin, consultant en environnement, au montant de 43 690,50 \$, incluant les taxes, concernant le contrat AME 2015-01 pour des services professionnels en matière de concertation et consultation pour la révision du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de prolonger ledit contrat pour l'année 2016 sans toutefois dépasser la limite de 100 000,00 \$ prévus aux appels d'offres sur invitation pour l'exécution totale du contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du projet de plan d'urbanisme durable et des projets de règlements est prévue au cours du mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Guertin accepte la prolongation de son mandat en 2016 au même taux horaire décrit au bordereau de prix du contrat AME 2015-01, ce qui représente pour 2016 un montant de 38 229,19 \$, soit une banque d'heures de 350 heures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la prolongation du mandat de monsieur Marc-André Guertin, consultant en environnement, pour le contrat AME 2015-01 concernant les services professionnels en matière de concertation et consultation pour la révision du plan d'urbanisme, et ce, pour l'année 2016 selon le taux horaire décrit au bordereau de prix du contrat, pour une banque d'heures de 350 heures.

Que la prolongation dudit mandat est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 27 janvier 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande AM 16 001, au montant de 38 229,19 \$, incluant les taxes, soit payable à même le code budgétaire 02-610-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-042

DEMANDE D'APPUI - LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC de la Vallée-du-Richelieu s'élève à 83,3 % chez les filles et 71,2 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21 %;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus.

Un décrocheur:

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'oeuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et école de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

De déclarer les 15 au 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité.

D'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution à *Mission Persévérance Montérégie Est*.

2016-043

DEMANDE D'APPUI - FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE - PROJET BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DES HURONS: VISION 2020

CONSIDÉRANT la résolution 2014-302 par laquelle le conseil donnait son appui à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie dans sa démarche de sensibilisation et d'information auprès des citoyens de Mont-Saint-Hilaire relativement aux problématiques reliées à la qualité de l'eau et à l'érosion des berges de la rivière des Hurons;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour la phase II du projet "Bassin versant de la rivière des Hurons: Vision 2020", visant, entre autres, la sensibilisation à l'utilisation raisonnée des pesticides, la réduction de l'érosion et la revégétalisation des berges et l'amélioration de la biodiversité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans sa démarche de sensibilisation et d'information auprès des citoyens de Mont-Saint-Hilaire relativement à la phase II du projet " Bassin versant de la rivière des Hurons: Vision 2020 " concernant la sensibilisation à l'utilisation raisonnée des pesticides, la réduction de l'érosion et la revégétalisation des berges et l'amélioration de la biodiversité.

2016-044

DEMANDE D'APPUI - PROJET "TRAIN OCÉAN 150"

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et son positionnement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le richissime homme d'affaires Philadelphien "Georges-Early Widener");

CONSIDÉRANT QUE le CANADA célèbrera en 2017 son 150e anniversaire en tant que Fédération;

CONSIDÉRANT QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet " Train OCÉAN 150 " à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, madame Mélanie Joly, train spécial pour le 150e anniversaire de la Confédération canadienne qui traverserait le Canada, ainsi que des activités pour les célébrations de cet anniversaire:

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire a été désigné réserve de biosphère de l'UNESCO et que la Ville de Mont-Saint-Hilaire considère qu'il serait souhaitable que le "Train OCÉAN 150" s'arrête à la gare de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire accorde son appui au projet " Train OCÉAN 150 ", projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives, ce qui représente un mode de transport respectueux de l'approche dite du développement durable.

Que le conseil considère qu'il serait souhaitable que le "Train OCÉAN 150" s'arrête à la gare de Mont-Saint-Hilaire, considérant que le mont Saint-Hilaire a été désigné réserve de biosphère de l'UNESCO.

2016-045

ÉLIMINATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE - POSITION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro CC15-047 adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lors de son assemblée ordinaire tenue le 10 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette résolution, la CMM recommande qu'un règlement interdisant l'utilisation des sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail de toutes les municipalités comprises sur son territoire fasse l'objet d'une application uniforme;

CONSIDÉRANT QUE la CMM demande à toutes les municipalités qui en font partie d'adopter une résolution annonçant leur intention d'interdire, à compter du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs en plastique à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastique de la CMM;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire analysera ce dossier afin de faire les recommandations appropriées au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil indique à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qu'il est favorable à l'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, sur le territoire de la Ville.

Que ce conseil appuie également la démarche de la CMM qui prévoit qu'un règlement uniforme pour toutes les municipalités membres de la CMM pourrait entrer en vigueur en avril 2018.

2016-046

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RESURFAÇAGE DU CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT l'état de la chaussée du chemin des Patriotes et les demandes reçues par les citoyens de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de procéder à des travaux de resurfaçage sur le chemin des Patriotes qui est une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à des travaux de resurfaçage du chemin des Patriotes dans les limites du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-047

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu de ces articles et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Ville.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2016. De ce fait, la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire procédera à ses achats des produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres public # SI-2016.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres public # SI-2016, ce pourcentage est établi à 1,00 % (ou 150,00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres du l'UMQ et à 1,50 % (ou 200,00 \$ minimum) pour les non-membres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2016-048

GRILLE DE CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATIONS - CONCEPTION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille de critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels en communications pour la conception d'un nouveau site Internet, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la résolution numéro 2015-359 soit abrogée.

2016-049

GRILLE DE CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE RELATIVE AU CONTRAT-CADRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille de critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels en ingénierie pour un contrat-cadre, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert se retire des délibérations.

2016-050

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 janvier 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-051

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-01, 2016-02, 2010-116, 2014-78, 2014-79 ET 2015-01

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 19 janvier 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-01 : 671, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 954 796)
Plans et recommandation 2016-04-R (annexe A)
- PIIA 2016-02 : 406, chemin des Moulins
Plans et recommandation 2016-05-R (annexe B)
- Révision PIIA 2010-116 : 308-328, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-06-R (annexe C)
- Révision PIIA 2014-78 : 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-07-R (annexe D)

- Révision PIIA 2014-79 : 1042, rue Berger
Plans et recommandation 2016-08-R (annexe E)
- Révision PIIA 2015-01 : 401-451, rue de l'Atlantique
Plans et recommandation 2016-11-R (annexe F)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " F " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert réintègre les débats.

2016-052

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-66 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 19 janvier 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- Révision PIIA 2015-66 : 535, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-10-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-053

LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 3 955 219 - 105, RUE AUCLAIR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 2014, portant le numéro de minute 43636, dans le cadre du projet de subdivision du lot 3 955 219 au cadastre du Québec (105, rue Auclair) en deux lots,

soit le lot 5 549 365 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot 5 549 366 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'une nouvelle résidence.

Qu'étant donné la dérogation mineure portant le numéro 2014-07 adoptée par le conseil lors de la séance du 7 juillet 2014 par le biais de la résolution 2014-256, le projet de subdivision est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 20 janvier 2016.

Que le propriétaire verse à la Ville une somme de 11 570 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot 5 549 366 au cadastre du Québec, à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu de l'article 1.4.6 de Règlement de lotissement de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

2016-054

LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 1 819 141 - 587, RUE VENDÔME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 24 septembre 2015, portant le numéro de minute 46511, dans le cadre du projet de subdivision du lot 1 819 141 au cadastre du Québec (587, rue Vendôme) en deux lots, soit le lot 5 832 862 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot 5 832 861 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'une nouvelle résidence.

Que ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 20 janvier 2016.

Que le propriétaire verse à la Ville une somme de 13 670 \$ représentant 10% de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot 5 832 861 au cadastre du Québec, à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu de l'article 1.4.6 du Règlement de lotissement de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

2016-055

CESSION POUR FINS DE PARC - PROJET LES JARDINS PAMORAMIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 19 novembre 2015, portant le numéro de minute 46745, dans le cadre du projet de remplacement des lots 5 027 763, 5 027 764 et 5 785 106 au cadastre du Québec, par les lots 5 785 440 à 5 785 453 audit cadastre.

Que ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 20 janvier 2016.

Qu'à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu de l'article 1.4.6 du Règlement de lotissement de la Ville, le propriétaire cède à la Ville de Mont-Saint-Hilaire le nouveau lot créé 5 785 453 (comportant un milieu humide) et le lot 5 785 446 au cadastre du Québec, ce qui représente une superficie de 9 229,8 m², soit 23 % des nouveaux lots créés.

QU'en retirant la portion constituant un milieu humide du lot 5 785 453, soit 4 279,7 m², la superficie pouvant être utilisée pour fins de parc sera de 4 950,1 m², ce qui équivaut à 12,3 % des nouveaux lots créés alors que le Règlement de lotissement exige 10 % de la superficie de terrain des nouveaux lots créés.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Christine Richer, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-056

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE À INCENDIE DE 5 682 lpm (1 250 gipm)

Avis de présentation est donné par le conseiller Joseph Côté à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe à incendie de 5 682 litres par minute (1 250 gipm) et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2016-057

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES, DES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DES TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN POSTE DE POMPAGE

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant, la place Bruyère, la rue Villeneuve et le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (soit l'amélioration du passage piétonnier et cyclable sous le viaduc de la voie ferrée), des travaux de construction de trottoir rue De Rouville, des travaux de rénovation du poste de pompage Marseille, ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2016-058

AVIS DE PRÉSENTATION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 845 - RÈGLEMENT NUMÉRO 845-144

Avis de présentation est donné par le conseiller Joseph Côté à l'effet, qu'à une prochaine séance, il fera présenter un règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin notamment d'agrandir la zone I-1 à même la zone I-4, d'autoriser les ateliers de carrosserie dans la zone I-1 et de modifier les dispositions applicables aux enseignes de type sigle.

2016-059

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-144 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le premier projet de règlement numéro 845-144, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'agrandir la zone I-1 à même la zone I-4, d'autoriser les ateliers de carrosserie dans la zone I-1 et de modifier les dispositions applicables aux enseignes de type sigle ", soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 29 février 2016, à 19 h.

2016-060

RÈGLEMENT NUMÉRO 1179-1 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1179-1, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 1179 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt prévus au règlement numéro 1179 pour un montant additionnel de deux millions cent vingt-huit mille dollars (2 128 000,00 \$) nécessaire à cette fin".

2016-061

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PA 15-04 - TONTE DE GAZON DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE - ÉCO-VERDURE INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-148 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Éco-Verdure inc. concernant le contrat PA 15-04 pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, d'une durée d'un an, prévoit une option de reconduction pour quatre (4) années supplémentaires, soit les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler pour l'année 2016 ledit contrat selon les taux d'indexation inclus à l'intérieur de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2016, du contrat PA 15-04 pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville avec la compagnie Éco-Verdure inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 20 janvier 2016.

Que la tonte de gazon pour l'année 2016, décrite au bon de commande FI 16034, au montant de 81 772,15 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2016-062

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PA 15-08 - PLANTATION ET ENTRETIEN DE FLEURS ANNUELLES - SERVICES PAYSAGERS DOMINIQUE FILION INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-149 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Services paysagers Dominique Filion inc. concernant le contrat PA 15-08 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, d'une durée d'un an, prévoit une option de reconduction pour quatre (4) années supplémentaires, soit les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler pour 2016 ledit contrat selon les taux d'indexation inclus à l'intérieur de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2016, du contrat PA 15-08 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles avec la compagnie Services paysagers Dominique Filion inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 20 janvier 2016.

Que la plantation et l'entretien des fleurs annuelles pour l'année 2016, décrite au bon de commande FI 16035, au montant de 39 942,11 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Augmentation des taux de la taxe foncière pour l'année 2016 Mesures coercitives pour les automobilistes
M. Jean-Luc Halde	Réfection du viaduc de la voie ferrée Travaux chemin de la Montagne - Règlement numéro 1179-1 Établissement d'un taux de taxe pour les terres agricoles
Mme Anne-Marie-Favero	Augmentation des taux de la taxe foncière pour l'année 2016
M. Claude Béland	Demande de subvention pour le Centre culturel de Beloeil

2016-063

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 40.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**